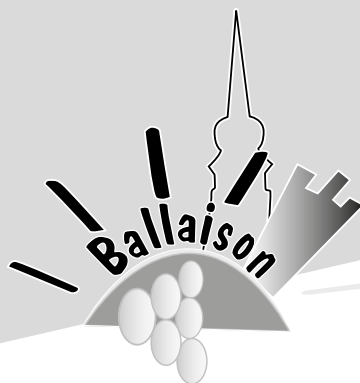


COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 55

JUIN 2024

Séance du Conseil Municipal du mardi 7 mai 2024



Ce bulletin mensuel est une version simplifiée de la séance du Conseil Municipal.
Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr

Ouverture de la séance à 20 heures.
Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, M. MEYNET Jacques,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien,
M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne,
M. CARTILLIER Antoine, Mme BERTHOLON Stéphanie,
M. LAGALISSE Clément, Mme RAPIN Christiane
et M. THEVENOT Gérald,

ABSENTE : Mme LOUBET Chantal

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie
Mme NEYROUD Michèle a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. TRAIN Raymond

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 9 avril 2024 adopté à l'unanimité.**

FINANCES

Information - Situation budgétaire et financière de la commune au 7 mai 2024

Document présenté en séance.

Délibération - Vente de la poutre de gymnastique à la MJC Chablais

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une poutre (marque DIMA de 5 mètres de longueur) est entreposée à la salle des fêtes depuis plusieurs années. Cette poutre n'a plus de numéro d'inventaire.

La MJC du Chablais souhaiterait l'acheter pour ses activités de cirque, pour un montant de 850 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre la poutre,
- DÉCIDE de vendre ladite poutre à l'association MJC Chablais de Douvaine pour un montant de 850 €,
- PRÉCISE que cette recette, représentant un total de 850 €, sera inscrite au budget principal de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

MARCHÉS PUBLICS

Information sur le marché « Construction d'un groupe scolaire »

Les derniers lots, n°17 - Plomberie, 18a - CVC et 18b - Géothermie

ont été notifiés le 18 avril dernier (décision du Maire n°10-2024 du 16 avril 2024).

Informations diverses :

- Concernant le raccordement des eaux usées et pluviales, Thonon agglomération prendrait à sa charge les travaux. Pour ce qui est des études, elles seraient à la charge de la commune.
- Une première réunion de préparation de chantier a été organisée en mairie, le 18 avril, en présence de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.
- Les réunions de préparation de chantier et de suivi de chantier se dérouleront les jeudis après-midi, dans la maison Michel (maison mise à disposition des entreprises).
- Le début du chantier est prévu pour fin mai. En ce qui concerne les horaires des travaux, les entreprises arriveront sur le chantier vers 6 h 30, les nuisances pouvant débuter à partir de 7 h jusqu'à 18 h, du lundi au vendredi. Les travaux le samedi matin pourront être réalisés sur demande.

Information sur la consultation

Assurance dommages ouvrage et tous risques chantier Construction d'un groupe scolaire

Une consultation a été lancée le 23 avril dernier, pour la souscription aux contrats d'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier. La date de remise des plis est fixée au 21 mai prochain.

Une Commission d'Appel d'Offres se réunira le lundi 3 juin à 17 h 30, pour retenir le titulaire.

L'assurance dommages ouvrage couvre tous les sinistres éventuels pendant 10 ans, à compter de la réception des ouvrages. L'assurance tous risques chantier couvre les sinistres éventuels pendant toute la durée du chantier (dommages matériels, vol...).

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Délibération - Convention d'objectifs et de financement Prestations de services d'accueils de loisirs sans hébergement (alsh) - Extrascolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 3 avril 2018 portant création d'un service communal d'accueil extrascolaire.

Il précise que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, une convention d'objectifs et de financement a été signée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie (CAF 74), pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service accueil de loisirs (Alsh) Extrascolaire,

La convention étant arrivée à son terme, il est demandé à

- l'assemblée d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et d'autoriser le Monsieur le Maire à signer ladite convention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE les conditions énoncées dans la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération - Convention d'objectifs et de financement Prestations de services d'accueils de loisirs sans hébergement (alsh) - Périscolaire et bonification mercredi

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire et le cas échéant de la bonification « Plan mercredi » pour les lieux d'implantation désignés dans le formulaire prévu à cet effet. La convention étant arrivée à son terme, il est demandé à l'assemblée d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les conditions énoncées dans la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Prochainement, une lettre explicative des différents changements du règlement sera envoyée aux parents ayant des enfants inscrits à la Péris'cool.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 7 mai 2024

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables :

- Dépôt le 05/04/2024 : DP 74 025 24 B0022 : ISOWATT 69570 DARDILLY, pour M. PALACIN Nicolas, lieu-dit : « Les Esserts », zone Ud. Installation photovoltaïque sur toiture, surface 40 m². Arrêté de non opposition émis le 22/04/2024.
- Dépôt le 12/04/2024 : DP 74 025 24 B0023 : M. COCHARD Julien, chez VVELEC 74420 BOEGE, lieu-dit : « Crapons du Milieu », zone Ud. Installation photovoltaïque sur toiture, surface 36,53 m². Arrêté de non opposition émis le 02/05/2024.
- Dépôt le 26/04/2024 : DP 74 025 24 B0025 : M. MIELOCH Jean-François, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », zone Ud. Installation d'une clôture en grillage vert, hauteur : 1,60 m et d'un portail. Arrêté de non opposition émis le 02/05/2024.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels :

- Dépôt le 15/02/2024 : CU 74 025 24 B0019 : Madame RUCHE Monique, Chez ARPENT'ALP, 767 avenue de Savoie 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, terrain situé route du Veigeret, lieu-dit : « Les Nathées », zone Ud. Construction d'une ou plusieurs unités d'habitation sur la parcelle 1186, via un accès existant, puis une servitude existante de 5 m de largeur depuis la route du Veigeret. Arrêté d'accord émis le 11/04/2024.

Permis de construire :

- Dépôt le 27/02/2024 : PC 74 025 24 B0001 : SAS PLURIMMO, M. DARRAS Hervé 38000 GRENOBLE, sur le terrain des consorts BOULENS, route des Fées, lieu-dit : « Les Chapons », zone UC. Réalisation de 2 bâtiments R+1+C de 7 logements chacun. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Arrêté d'accord émis le 25/04/2024.

Permis de construire modificatif :

- Dépôt le 21/03/2024 : PC 74 025 23 B0002-M02 : M. BERRADA Soufiane, pour un terrain situé 704 route du Veigeret, lotissement « Le Prê d'Antoinette », lieu-dit : « Vignes du Veigeret ». Zone Ud. Règles d'urbanisme spécifiques, selon le PA 74 025 18 B0001. Modification du revêtement mural extérieur du sous-sol, initialement prévu en crépi par des pierres de parement ton naturel beige nuancé. Arrêté d'accord émis le 15/04/2024.

Permis de démolir :

- Dépôt le 21/03/2024 : PD 74 025 24 B0001 : Mme MERCIER Brigitte, pour un terrain situé 1438 route des Crapons, lieu-dit : « Les Moules », zone Ud. Démolition partielle. Arrêté d'accord émis le 15/04/2024.

Déclaration préalables :

- Dépôt le 23/02/2024 : DP 74 025 24 B0010 : SFR, M. BERTI Jean-Marc, 69800 SAINT-PRIEST, par le groupe CIRCET SA 69680 CHASSIEU, lieu-dit : « Les Tuilières », zone A. Création d'un relais de télécommunication : pylône de 24 m de hauteur, armoires techniques au sol et clôture agricole de 1,60 m avec portillon. Arrêté d'opposition émis le 23/04/2024.
- Dépôt le 14/03/2024 : DP 74 025 24 B0017 : Mme KLOTER Patricia, Chez CANEL Géomètres Expert 74890 BONS-EN-CHABLAIS, terrain situé en partie en zone Ud et en partie en zone A. Division : détachement d'un lot A pour construction maison individuelle de 79 m² d'emprise au sol, rattachement d'un lot B à la propriété voisine. Arrêté de non opposition émis le 11/04/2024.
- Dépôt le 28/03/2024 : DP 74 025 24 B0019 : Mme GAY Sandy, lieu-dit : « Les Tattes Peuteys », zone Ud. Isolation extérieure des façades et remplacement des volets bois par des volets thermiques isolants roulants. Arrêté de non opposition émis le 25/04/2024.
- Dépôt le 02/04/2024 : DP 74 025 24 B0020 : Mme BONDAZ Maryse, lieu-dit : « Les Tattes Peuteys », zone Ud. Remplacement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC blanc. Arrêté de non opposition émis le 22/04/2024.
- Dépôt le 19/03/2024 : DP 74 025 24 B0021 : M. SECHAUD Claude, terrain chemin des Arales, lieu-dit : « La Singe », zone A. Pose d'un portail à vaches, pose de piquets et grillage mouton, décaissage 0,15 m de l'accès pour pose bidim et tout-venant. Arrêté de non opposition émis le 11/04/2024.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

- Fête de la nature - 27 avril

Les 11 exposants ont présenté et animé des ateliers autour de la connaissance et du respect de l'environnement. Environ 30 personnes sont venues visionner le film vert. Néanmoins, la fête n'a pas réuni le nombre de visiteurs escompté. Il est donc à envisager pour l'année prochaine, soit d'arrêter la fête de la nature soit de la modifier, en la combinant avec une autre manifestation, par exemple.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Plusieurs réunions avec Thonon Agglomération sont prévues au mois de mai :

- Le 27 mai, concernant la prévention des déchets,
- Le 30 mai concernant l'ambroisie.

Un retour sur ces deux réunions sera fait lors du prochain Conseil municipal.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

- Infos Ballaison : L'infos Ballaison sera distribuée le mardi 22 mai prochain.
- Nettoyage du cimetière : Une communication concernant le nettoyage du cimetière qui aura lieu le 15 juin prochain, sera réalisée prochainement. Les inscriptions se feront en mairie.
- Echo de la Colline : L'Echo de la Colline paraîtra en août prochain, la date limite de retour des articles est fixée à la fin juin.
- Réseaux sociaux : un compte Instagram de la commune va être prochainement lancé.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

- Concernant le nouvel éclairage de l'Eglise : une vidéo explicative des travaux a été réalisée. Elle sera prochainement publiée sur les différents modes de communication de la commune.
Pour compléter, un tableau présentant les gains de puissance entre la mise en valeur initiale et celle modernisée en LED :

	Nombre de projecteurs	Puissance
Mise en valeur initiale	38	5 250
Mise en valeur modernisée	48	552
Gain de puissance	89%	

- Concernant la fin des travaux sur la RD20 : L'entreprise Colas s'est engagée à planifier un achèvement des travaux de génie civil Orange, d'ici la fin du mois de mai. Cet achèvement permettra une réception par l'opérateur Orange et la réalisation du rétablissement du câblage en souterrain d'ici cet été.
Pour les travaux d'Enedis, ils seront également mis en exploitation dans les prochains mois.
- Concernant le contrôle des poteaux incendie : Une vérification est prévue du 13 au 16 mai prochain par l'entreprise Aquarem. Les poteaux seront mis en eau pour un test de pression et de débit.
- Concernant les travaux de la RD225 : Le département va entamer des travaux - route du Crépy (secteur compris entre le chemin de la Caserne et Biolet ainsi qu'une partie sur la commune de Loisin). La route sera en alternat feux tricolores du 13 au 24 mai et du 27 mai au 7 juin. La route sera barrée du 21 au 24 mai.

INFORMATIONS DIVERSES

Décès de Monsieur Roger VULLIEZ - Maire honoraire

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Roger VULLIEZ, Maire honoraire, survenu le 13 avril dernier.

Rapport d'analyse de la qualité de l'eau

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux conseillers. Une copie est également affichée en mairie.

Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, il appartient à la commune d'élaborer la liste préparatoire des jurés d'assises. Cette liste est annuelle et doit être envoyée au greffe du tribunal judiciaire d'Annecy.

Le nombre de jurés à tirer au sort est établi par le préfet de la Haute-

Savoie. Pour Ballaison, la liste préparatoire doit faire apparaître 3 personnes. Les trois personnes tirées au sort seront averties par courrier.

Le devenir des bâtiments scolaires après la construction du nouveau groupe scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après la construction du nouveau groupe scolaire, les bâtiments de l'école élémentaire et maternelle seront vides.

Il est demandé à l'ensemble des conseillers de réfléchir à ce que pourraient devenir ces deux bâtiments. Les propositions seront alors soumises à l'avis des habitants.

Elections européennes du 9 juin 2024

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin prochain. Elles permettent d'élire leurs représentants au Parlement européen à Strasbourg.

Elles ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour 5 ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne.

Les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Les inscriptions sur les listes électorales sont terminées, la date limite était fixée au 1^{er} mai pour l'inscription en ligne et au 3 mai pour l'inscription en mairie.

Le début de la campagne des candidats débute le 27 mai et se termine le 7 juin.

Les personnes pouvant voter sont :

- Les citoyens ayant au moins 18 ans la veille du jour du scrutin,
- Les citoyens d'autre pays de l'UE, âgés d'au moins 18 ans et ayant le droit de vote dans son Etat d'origine.

Dans tous les cas, les citoyens doivent être domiciliés dans la commune et inscrits sur les listes électorales de la commune en question.

En ce qui concerne les procurations :

- Un électeur qui souhaite établir une procuration peut se rendre sur le site www.maprocuration.gouv.fr pour y faire sa demande. Un numéro de dossier lui sera fourni.

- Nouveauté : pour les seules élections européennes de juin prochain, l'étape de vérification au commissariat ou en gendarmerie n'est plus impérative. Si l'électeur peut justifier de son identité en ligne « à l'aide d'un moyen d'identification fiable et certifié », il est alors dispensé de se rendre au commissariat ou en gendarmerie. La procuration sera directement établie par le ministère de l'intérieur et transmise à la commune.

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le jeudi 16 mai à 17 h 30.

QUESTIONS DIVERSES

Un élu s'interroge sur l'opportunité d'acheter le terrain jouxtant la mairie. En effet, le terrain est actuellement en vente. La commune a demandé au service des Domaines, la valeur dudit terrain en début d'année.

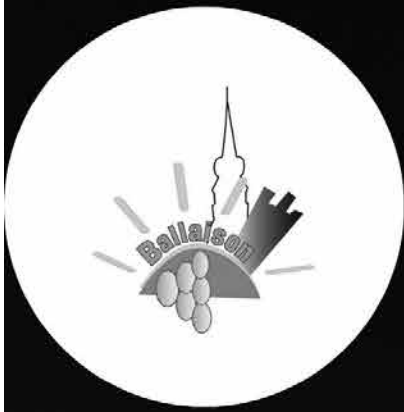
Monsieur le Maire précise que pour le moment aucune décision n'a été prise, et que dans tous les cas, cet achat sera soumis au vote du Conseil municipal. Enfin, il rappelle que détenir du patrimoine non bâti permet de maîtriser ce qui peut être construit dessus.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 4 juin 2024.

Clôture de la séance à 23 h.

Le secrétaire de séance
Raymond TRAIN

Le Maire
Christophe SONGEON



Samedi 22 Juin

9h-12h

Salle des Fêtes



Forum des Associations



Scannez-moi !



Un jour, un lieu pour toutes vos inscriptions à vos activités 2024/2025 !

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall